

Newsletter n° 7
Septembre 2019

Sommaire

Edito (Page 1)

Actualités (Page 1 - Page 2)

Soirées «Bronchiolite et BPCO... »
Conduite à tenir face à un contrôle...
Projet de Plateforme Régionale ...
Les PTA...

Exercice Conventionnel et...
(Page 3)

La Messagerie Sécurisée de Santé...
Le paiement par Carte Bancaire...

Rapport d'Activité 2018 ...
(Page 3)

Bilan Respiratoire Pédi...
(Page 4)

Éditée à 3800 exemplaires

Restons en contact !

Afin de tenir à jour vos coordonnées (adresse mail et n° de portable), n'hésitez pas à nous les transmettre par mail à l'adresse suivante:

accueil@urps-mk-bretagne.org

URPS MKLB

13E Bd Solférino
35000 Rennes

Tél.: 02 99 84 15 16

accueil@urps-mk-bretagne.org



www.urps-mk-bretagne.org



Comité de rédaction et d'édition:

Rozenn LAURENT, Marie PERSON,
Olivier DARTOIS, Yves LABBE,
Virginie MORIN

Edito

« LA RETRAITE », un sujet qui ne passionne pas suffisamment les Kinésithérapeutes Libéraux comme le montre la faible participation aux élections de la CARPIMKO du mois de juin dernier : seulement 22 % d'entre nous ont pris le temps (environ 5 minutes !) pour voter. Depuis, le rapport DELEVOYE concernant la réforme des retraites a été rendu public en juillet et ce sont toutes les Professions Libérales de Santé qui toussent ! Disparition probable de notre caisse de retraite, augmentation de l'âge du départ à la retraite, augmentation des cotisations, ... : beaucoup de sujets à éclaircir par nos représentants syndicaux professionnels représentatifs qui privilégient, pour l'instant, le dialogue à la confrontation. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'avancée des discussions avec le gouvernement via nos réseaux sociaux.



« LA RETRAITE », une idée tellement lointaine surtout pour nos jeunes confrères qui viennent de débiter leur carrière en juin dernier. Et pourtant, pour éviter les mauvaises surprises, elle se prépare idéalement dès les toutes premières années d'exercice. En effet, les seules cotisations versées à la CARPIMKO ne permettent pas en général d'atteindre le niveau souhaité de sa future pension : la souscription à un ou plusieurs supports complémentaires (contrats « Madelin », investissements immobiliers, placements,...) paraissent donc inévitables.

Alors pensez à prendre conseil auprès de professionnels (assurances, banques...) pour vous accompagner dans cette démarche.

Olivier DARTOIS, Président

Actualités

Soirées « Bronchiolite et BPCO : recommandations et prises en charge »

L'URPS MKLB en partenariat avec les IFMK de Brest et de Rennes organisent 4 soirées d'information à destination des étudiants en Masso-Kinésithérapie, des Masseurs-Kinésithérapeutes Libéraux Bretons et des prescripteurs.

Thèmes abordés:

- ◆ Physiopathologie de la BPCO
Recommandations
Prises en charge / conduites à tenir
- ◆ Présentation du projet de Plateforme Régionale de Gardes Respiratoires
- ◆ Physiopathologie de la Bronchiolite
Recommandations
Prises en charge / conduites à tenir

◆ Lieux et dates des soirées (20h) :

Brest (29) - Rennes (35) - St-Brieuc (22) - Vannes (56)

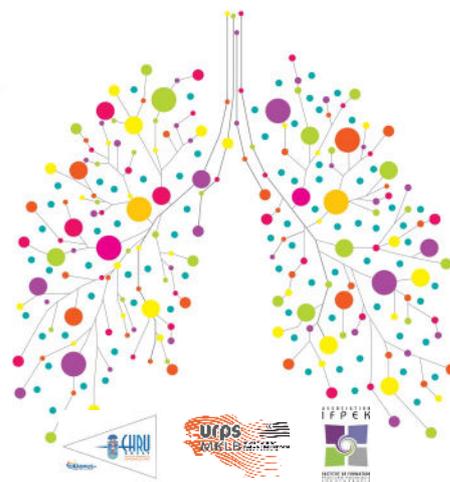
10 Octobre 2019

15 Octobre 2019

24 Octobre 2019

17 Octobre 2019

Pour des raisons d'organisation, merci de bien vouloir vous inscrire sur le site de l'URPS MKLB (www.urps-mk-bretagne.org). **Attention, le nombre de place est limité !**



Conduite à tenir face à un contrôle des Caisses de Sécurité Sociale (CPAM, MGEN, MSA...)

Les Caisses de Sécurité Sociale peuvent engager des contrôles sur l'activité des professionnels de santé libéraux lorsqu'elles suspectent des comportements fautifs, abusifs ou de fraudes avérées. Elles peuvent vous contacter par courrier, par mail ou par téléphone afin de vous inviter, officiellement (convocation) ou non, à venir les rencontrer.

Dans les deux cas, il faut se préparer !

Demandez une confirmation écrite

S'il s'agit d'un échange téléphonique, pensez à demander une confirmation par mail ou par courrier pour avoir une trace écrite. Dans tous les cas, demandez à préciser le motif de l'entretien.

Surtout ne vous rendez pas seul à cet entretien.

Sollicitez prioritairement les représentants syndicaux de votre département qui possèdent l'expertise pour vous accompagner dans ces situations : ils pourront vous assister et vous préparer à ce RDV.

Autrement, vous pouvez vous faire accompagner par un confrère ou un avocat spécialisé dans le droit du code de la santé.

Consultez la Charte de contrôle de l'activité

Avant votre entretien, consultez la Charte éditée par l'Assu-

rance Maladie qui garantit le bon respect de vos droits (voir document téléchargeable sur le site internet de l'URPS MKLB, rubrique « boîte à outils »).

Ne payez pas l'indu si vous ne reconnaissez pas la faute.

Sachez que si vous acceptez le paiement de l'indu, automatiquement vous reconnaissez la faute. Il en est de même, en cas de non opposition aux récupérations d'indus effectuées directement par les Caisses.

Possible passage en commission des pénalités

Le paiement de l'indu ne clôture pas forcément la procédure. En effet, les Caisses peuvent demander dans un second temps un passage en commission des pénalités pour dédommagement financier (de 0 à 50% de la somme de l'indu).

En conclusion, faites-vous accompagner pour vous rendre à un entretien et pour éviter tous litiges avec les Caisses, assurez-vous que vos cotations soient conformes à la NGAP. N'hésitez pas à demander au prescripteur de refaire l'ordonnance si elle n'est pas conforme (exemples: présence de rature, rajout manuscrit, date illisible ...). Pour vous aider, le document « Précisions sur les prescriptions de Masso-Kinésithérapie » est disponible sur le site internet de l'URPS MKLB.

Projet de Plateforme Régionale de Gardes Respiratoires

Pour rappel, l'URPS MKLB souhaite mettre en place une Plateforme Régionale de Gardes Respiratoires qui vise à soutenir et organiser l'offre de soins en Masso-Kinésithérapie libérale les week-end et les jours fériés. Elle serait accessible aux patients, aux professionnels de santé libéraux, aux établissements de santé (services d'urgences, ...) et services médico-sociaux (EHPAD...).

Une lettre d'intention a été déposée l'été dernier par l'URPS MKLB en réponse à un appel à projet article 51 « Innovation en santé » (accessible sur le site internet de l'URPS MKLB). Depuis, le projet est toujours en cours d'étude : l'URPS a rencontré plusieurs fois l'ARS Bretagne, la CPAM et d'autres partenaires.

L'URPS MKLB a déjà le soutien des Fédérations Hospitalières Publique et Privées Bretonnes (FHF, FHP et FEHAP), des URPS (Chirurgiens-Dentistes, Infirmiers, Médecins et Pharmaciens), de l'IFMK de Rennes et de GECO Lib'.



Concernant l'enquête diffusée par l'URPS MKLB en début d'année 2019 auprès des MKL Bretons (voir Newsletter n°6), Les 194 réponses recueillies montrent que seulement 25% des Masseurs-Kinésithérapeutes Bretons interrogés sont opposés à la mise en place de cette Plateforme.

Vous retrouvez prochainement les résultats détaillés de cette enquête sur notre site internet et les réseaux sociaux.

Les PTA (Plateformes Territoriales d'Appui) quadrillent toute la Bretagne

Ce **service gratuit** a pour principale mission d'informer et d'orienter les Professionnels de Santé Libéraux (PSL) vers les ressources sanitaires, sociales et médico-sociales du territoire afin de favoriser le maintien à domicile des patients.

Quand solliciter la PTA de votre Territoire ?

Dès lors que vous vous retrouvez en difficulté face à une situation dite « complexe », quels que soient l'âge et la pathologie du patient, susceptible de fragiliser le maintien du patient à son domicile.

Exemple: Une personne âgée pluri-pathologique, vivant seule à son domicile fait depuis quelques jours des chutes à répétition. Le MK qui prend déjà en charge ce patient à son domicile pour un problème de dorsalgies s'aperçoit de ses difficultés à effectuer les gestes de la vie quotidienne.

Le maintien à domicile de ce patient risquant d'être compromis, le MK alerte la PTA de son territoire qui se mettra directement en rapport avec le Médecin traitant pour identifier et coordonner les différents intervenants en vue d'éviter une hospitalisation (intervention d'aides à domicile, orientation vers un Médecin spécialiste,...).

Retrouvez les coordonnées de la PTA de votre Territoire sur notre site internet (rubrique « **Documents à télécharger** »).

Exercice Conventionnel et Professionnel

La Messagerie Sécurisée de Santé (MSS)



La signature de l'avenant n° 5 de la convention nationale des Masseurs-Kinésithérapeutes impose entre autre de posséder une Messagerie Sécurisée de Santé (MSS) pour bénéficier de l'aide à la télétransmission.

Pour rappel, l'utilisation d'une MSS permet d'échanger des informations et des documents numériques concernant des patients entre professionnels de santé (personne physique ou structure de soins).

Les mails échangés sont tous sécurisés: c'est l'idéal pour

adresser vos bilans de kinésithérapie (BDK) ou demander une ordonnance aux prescripteurs conforme à la NGAP pour éviter d'éventuels soucis avec les services de contrôle médical des caisses de sécurité sociale.

Pour ouvrir , dès maintenant, votre messagerie professionnelle sécurisée de santé gratuite,

rendez-vous sur la page d'accueil de notre site internet :

www.urps-mk-bretagne.org

Vous y trouverez le lien vous permettant de la créer simplement en quelques clics.

Le Paiement par Carte Bancaire (CB) enfin abordable !



Depuis quelques mois de nouveaux TPE (Terminal de Paiement Electronique) ont fait leur apparition.

Plus petits et plus légers que les anciennes générations, ils permettent, connectés à un smartphone, l'encaissement des honoraires par carte bancaire (CB) aussi bien au cabinet qu'au domicile des patients.

Après avoir acquis le TPE mobile pour un prix allant de 19 euros à 50 euros, différentes possibilités vous sont proposées suivant les prestataires :

- Soit un abonnement mensuel au service (autour de 14 euros) auquel est ajoutée une commission d'environ 0.22 % par transaction (sans minimum de montant).
L'abonnement peut parfois être suspendu sur demande par exemple pendant le mois de vos vacances estivales.
Généralement, les sommes sont créditées sur votre compte le lendemain de la transaction (J+1).
- Soit simplement une commission en moyenne de 1.75 % par transaction. Attention, la transaction peut être créditée sur votre compte à J+2.

Exemple:

Pour 2000 euros d'encaissements par carte bancaire sur un mois, il vous en coûtera :

- **18.40 euros** (14 + 4.40) dans le premier cas
- **35 euros** dans le deuxième cas.

En conclusion, ce mode de paiement est digne d'intérêt pour plusieurs raisons :

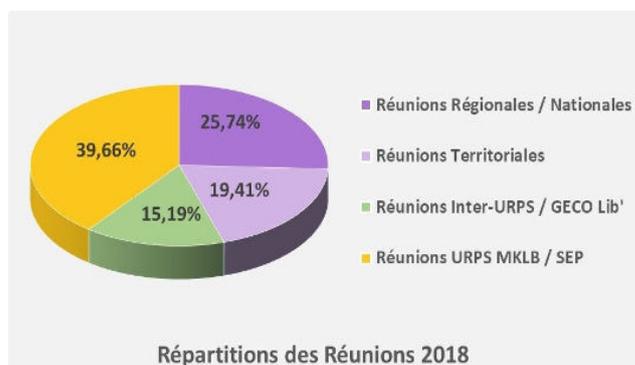
- D'une part, les patients utilisent de plus en plus la Carte Bancaire.
- D'autre part, il vous assure la sécurité des paiements.
- Enfin, les coûts de traitement sont compensés par les économies faites dans le traitement des chèques (temps d'élaboration de bordereaux, déplacements à la banque pour les dépôts, dates de valeurs plus importantes, risques d'impayés...).

Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de votre organisme bancaire.

Rapport d'Activité 2018 de l'URPS MKLB

1 CDM*
15 Elus MKL
237 Réunions
398 ½ journées d'IPR**

(*) Chargé(e) de Mission salarié(e)
(**) Indemnité de Perte de Revenu



BUDGET 2018

RECETTES	Dotation	167 439 €
	Divers	3 303 €
		170 742 €
DEPENSES		169 952 €
RESULTAT		781 €
Trésorerie Bancaire (31/12)		313 112 €

Vous pourrez retrouver prochainement tous les détails du Rapport d'Activité 2018 sur notre site internet.

Bilan de Kinésithérapie Respiratoire Pédiatrique



Document à télécharger sur notre site Internet

Bilan de Kinésithérapie Respiratoire Pédiatrique

Patient	Prescripteur	Pathologie(s)	Traitement(s)	Antécédent(s)
Nom:	Dr	<input type="checkbox"/> Généraliste	<input type="checkbox"/> Antibiotiques	<input type="checkbox"/> Prématuré né(e)
Prénom:	N° Adeli:	<input type="checkbox"/> Spécialiste	<input type="checkbox"/> Bronchodilatateurs	<input type="checkbox"/> Reflux Gastro-oesoph.
Né(e), le:	N° RPPS:	<input type="checkbox"/> CIU	<input type="checkbox"/> Corticoïdes	<input type="checkbox"/> Allergies
N° de SS:	Date de la PM:	<input type="checkbox"/> Clinique	<input type="checkbox"/> Autres :	<input type="checkbox"/> Autres :
		<input type="checkbox"/> Bronchiolite		
		<input type="checkbox"/> Broncho-pneuropathies		
		<input type="checkbox"/> Asthme du Nourrisson		
		<input type="checkbox"/> Autres :		

Examen clinique			
	Signes normaux	Signes de gravité modérée	Signes sévères
Alimentation	100 % <input type="checkbox"/>	< 100% et > 50% <input type="checkbox"/>	< 50% <input type="checkbox"/>
Vomissements Régurgitations	∅ <input type="checkbox"/>	Occasionnels <input type="checkbox"/>	Fréquents <input type="checkbox"/>
Apnées	∅ <input type="checkbox"/>	Parfois <input type="checkbox"/>	Fréquentes <input checked="" type="checkbox"/>
Réveils	∅ <input type="checkbox"/>	Occasionnels <input type="checkbox"/>	Fréquents <input type="checkbox"/>
Température	∅ <input type="checkbox"/>	> 38°C et < 39°C <input type="checkbox"/>	> 39°C <input checked="" type="checkbox"/>
Toux (Fréquence)	∅ <input type="checkbox"/>	Occasionnelles <input type="checkbox"/>	Fréquentes <input type="checkbox"/>
Toux (Qualité)	Non productive <input type="checkbox"/>	Productive <input type="checkbox"/>	Mixte <input type="checkbox"/>
Bruits pulmonaires	Normaux <input type="checkbox"/>	Sibilants <input type="checkbox"/>	Crépitants <input type="checkbox"/>
Coloration Labiale	Normale <input type="checkbox"/>	Pâle <input type="checkbox"/>	Cyanosée <input checked="" type="checkbox"/>
Mucosités	Séreuses (Translucides) <input type="checkbox"/>	Muco-purulentes (Jaunes) <input type="checkbox"/>	Purulentes (Vertes) <input type="checkbox"/>

Examen clinique (suite)			
	Signes normaux	Signes de gravité modérée	Signes sévères
Voies Aériennes Supérieures (VAS)	Dégagées <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Encombrées <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Obstruées <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Saturation	> 98 % <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	97 - 94 % <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	< 94 % <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>

Score de WANG				
	< 30 0 pt	30-45 1 pt	46-60 2 pts	> 60 3 pts
Fréquence respiratoire enfant	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
Wheezing (Sifflements)	Aucun <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Audible en fin d'Expiration ou à l'auscultation <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Audible sur toute l'Expiration ou sans stéthoscope <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Audible à l'inspir. / Expir. sans stéthoscope <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Signes de tirage	Aucun <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Intercostal seulement <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Sus sternal ou xiphoidien <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Sévère avec batte. des Ailes du nez <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
Etat Général	Normal <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>			Irritable, apathique, difficultés alimentaires <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Scores à calculer	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 0 - 3 pts Bronchiolite sans gravité	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> 4 à 7 pts Bronchiolite de gravité modérée	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> 8 à 12 pts Bronchiolite sévère	

Observation(s) éventuelle(s)

Conclusion(s) fin de séance

Fin de traitement <input type="radio"/>	Poursuite du traitement <input type="radio"/>	Revoir le Médecin <input type="radio"/>	Hospitalisation en Urgence <input type="radio"/>
--	--	--	--

Date:

Signature:

PM: Prescription Médicale Bilan début de séance Bilan fin de séance ou Pas de séance / Consultation Médicale



Bilan élaboré en collaboration avec les étudiants de l'IFMK de Rennes

Union Régionale des Masseurs-Kinésithérapeutes Libéraux de Bretagne

13 E Bd Solférino 35000 RENNES

Tél.: 02 99 84 15 16 - accueil@urps-mk-bretagne.org



INSTITUT DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE KINÉSITHÉRAPIE
Mai 2019